

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE
Projet de règlement no 198-11
Projet de règlement no 198-12
Projet de règlement no 241-7
Projet de règlement 243-87
Projet de règlement no 243-88
Projet de règlement no 243-89
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 30**

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE **6 MARS 2012**, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 février 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Assises annuelles 2012 – Union des municipalités du Québec
 - 5.2 Reconduction de la division du territoire de la Ville de Carignan en districts électoraux
 - 5.3 Mandat de services professionnels en ingénierie – Préparation d'une étude de coûts et de réaménagement des intersections des rues de la Carrière, Lareau, Désourdy et du chemin de Chambly
 - 5.4 Embauche temporaire – Service des loisirs
 - 5.5 Autorisation de signature – Acquisition des lots nos 4 960 478 et 4 963 885
 - 5.6 Nomination – Maire suppléant
 - 5.7 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie – Installation d'une nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et puits de pompage (APP-12-006-GE)
 - 5.8 ~~Autorisation – Formation sur la gouvernance municipale~~
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de février 2012
 - 6.2 Approbation et autorisation de signature – Centre de recyclage électronique de la Montérégie
 - 6.3 Appropriation de surplus affectés – Équipements informatiques
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Embauche temporaire – Remplacement d'un congé – Services techniques
 - 7.2 Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Agrandissement du réservoir Henriette

- 7.3 Autorisation de mise en l'encan – Camions GMC Sierra 1995 et Chevrolet S-10 2002
- 7.4 Appropriation de surplus – Remplacement de la boîte du camion Ford F-550
- 7.5 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure pour abat-poussière
- 7.6 Certificat de paiement – Avis de changement – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette – Constructions Dougère inc.
- 7.7 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Infrastructures secteur Centre
- 7.8 Certificat de paiement – Avis de changement – Agrandissement des étangs aérés – Lot 1
- 7.9 Mandat de services professionnels en ingénierie – Installation d'une nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et puits de pompage
- 7.10 Mandat – Aménagement des parcs du Ruisseau et des Peupliers (APP-12-014-PA)
- 7.11 Achat de mobilier urbain – Parcs et espaces verts

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 11-DM-13 – 1834, rue Bachand
- 8.2 Dérogation mineure 12-DM-01 – Lots nos 4 968 081 à 4 968 083 et 4 968 088 à 4 968 090, rue Gertrude
- 8.3 Dérogation mineure 12-DM-02 – Lots nos 4 968 084 à 4 968 087, 4 968 091 et 4 968 092, rue Gertrude
- 8.4 Approbation – Projet domiciliaire – Redéveloppement de la propriété située au 1221, Grande Allée

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – Association locale des personnes handicapées de Chambly et de la région – ALPHA
- 10.2 Demande d'aide financière – Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly
- 10.3 Demande d'aide financière – Marylène Roy – Québec sans frontières
- 10.4 Demande de commandite – Album des finissants – École secondaire du Mont-Bruno
- 10.5 Soirée reconnaissance aux producteurs agricoles – UPA de Saint-Jean-Valleyfield

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Déclaration de la semaine québécoise des adultes en formation (SQUAF) du 24 mars au 1^{er} avril 2012

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 198-11
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.2 Adoption – Règlement no 198-12
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

- 13.3 **Adoption – Second projet de règlement no 241-7**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des profondeurs minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Décharde, Liliane Ouest et Est et Éthel Est
- 13.4 **Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement no 243-85**
- 13.5 **Adoption – Règlement no 243-88**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les secteurs non-construits de l'île Goyer et de la partie nord-est de l'île aux Lièvres (l'île au Foin) ainsi qu'une partie du secteur sud de la carrière, située à l'est des rues Lareau et Bouthillier
- 13.6 **Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement no 439-E**
- 13.7 **Adoption – Projet de règlement no 442-U**
Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 13.8 **Avis de motion – Règlement no 439-1-E**
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 196 \$.
- 13.9 **Avis de motion – Règlement no 440-E**
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher, une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 285 000 \$
- 13.10 **Avis de motion – Règlement no 441-E**
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 675 000 \$
- 13.11 **Avis de motion – Règlement no 443-E**
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Jean-Vincent et d'une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 2 992 000 \$
- 13.12 **Avis de motion – Règlement no 244-1**
Règlement modifiant le règlement 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 **Autorisation de représentation – Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances**

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 30.

12-03-86

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point suivant :

- 5.8 Autorisation – Formation sur la gouvernance municipale

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

12-03-87

4.1 Séance ordinaire du 7 février 2012

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

12-03-88

5.1 Assises annuelles 2012 – Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT les assises annuelles 2012 de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 9 au 12 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne, la conseillère Elena Sanchez et le conseiller Patrick Marquès aux assises annuelles 2012 de l'UMQ;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

5.2 Reconduction de la division du territoire de la Ville de Carignan en districts électoraux

12-03-89

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2)*;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

5.3 Mandat de services professionnels en ingénierie – Préparation d'une étude de coûts et de réaménagement des intersections des rues de la Carrière, Lareau, Désourdy et du chemin de Chambly

12-03-90

CONSIDÉRANT la nécessité de produire certaines études dans le cadre des négociations à intervenir avec le ministère du Transport quant aux configurations, modifications à la synchronisation et phasage du contrôleur de circulation;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de coûts et de réaménagement des intersections des rues de la Carrière, du chemin de Chambly, Lareau et Désourdy à la firme BPR Infrastructure inc. au montant de 15 636,60 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-13040-412 sous réserve d'un transfert budgétaire provenant du 01-21100-000.

5.4 Embauche temporaire – Service des loisirs

12-03-91

CONSIDÉRANT le départ de madame Karine Gingras embauchée en remplacement de madame Nadia Beauregard au service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Odrée Hamel au poste de coordonnatrice aux loisirs pour une période de trois (3) mois débutant le 1^{er} février 2012;

QUE ladite embauche soit renouvelable sur une base mensuelle;

LE tout conditionnel au retour de madame Nadia Beauregard;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-70190-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-70190-151.

5.5 Autorisation de signature – Acquisition des lots nos 4 960 478 et 4 963 885

12-03-92

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition des lots nos 4 960 478 et 4 963 885 au coût de 2,88 \$ le pied carré pour un total de 69 269,64 \$;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer toute entente inhérente à la présente résolution;

QUE les frais afférents à ladite transaction soient à la charge de la Ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 03-10000-530 sous réserve d'appropriation des surplus libre.

5.6 Nomination – Maire suppléant

12-03-93

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Elena Sanchez à titre de mairesse suppléante pour la période du 16 mars au 15 juin 2012.

5.7 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie – Installation d'une nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et puits de pompage (APP-12-006-GE)

12-03-94

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et puits de pompage, les critères d'évaluation suivants :

1. La firme

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires (de + de 2 M \$)	15 points
Connaissance du territoire et des réseaux de la ville de Carignan	10 points

2. Compétence de l'équipe

Expérience du chargé de projet	20 points
Compétence des membres de l'équipe	20 points

3. Méthodologie proposée

Méthodologie	25 points
Calendrier de réalisation	5 points

5.8 Autorisation – Formation sur la gouvernance municipale

Ce point est retiré.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de février 2012

12-03-95

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février pour un montant de 4 915,63 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 729 825,31 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Approbation et autorisation de signature – Centre de recyclage électronique de la Montérégie

12-03-96

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carignan d'obtenir un service de destruction ou de récupération du matériel électronique désuet;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de recyclage électronique de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le contrat concernant les services de recyclage et récupération du matériel désuet à intervenir entre la Ville de Carignan et le Centre de recyclage électronique de la Montérégie pour l'année 2012;

D'AUTORISER monsieur Danik Salvail, trésorier, à signer ladite entente.

6.3 Appropriation de surplus affectés – Équipements informatiques

12-03-97

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir deux ordinateurs dotés de port commun permettant d'assurer la compatibilité avec le système de gestion « eau » ainsi que des outils de copie complet et adéquat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'approbation de 5 000 \$ des surplus affectées « eau » afin de permettre de financer l'acquisition de deux (2) nouveaux postes dotés de port de série et un système de sauvegarde;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 59-13100-270.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Embauche temporaire – Remplacement d'un congé – Services techniques

12-03-98

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de monsieur Robin Vaillancourt pendant sont congé de quatre (4) semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Éric St-Pierre au poste de préposé aux services techniques surnuméraire pour la période du 20 février au 16 mars inclusivement;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-31000-181.

7.2 Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Agrandissement du réservoir Henriette

12-03-99

CONSIDÉRANT la résolution no 09-08-340 mandatant la firme Cegertec Expert-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et la surveillance des travaux afin de procéder à l'agrandissement du réservoir Henriette;

CONSIDÉRANT les problèmes de communication des alarmes rencontrés lors des travaux de remplacement des pompes dans le cadre de l'agrandissement du réservoir Henriette;

CONSIDÉRANT l'analyse et les travaux supplémentaires réalisés;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 5 080,26 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 22-00400-411.

7.3 Autorisation de mise en l'encan – Camions GMC Sierra 1995 et Chevrolet S-10 2002

12-03-100

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la disposition de certains véhicules de la Ville;

CONSIDÉRANT les ventes à l'encan organisées par le gouvernement du Québec afin d'aider les municipalités à se départir de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente à l'encan des véhicules GMC Sierra 1995 et Chevrolet S-10 2002 par le Centre de services partagés du Québec;

D'AUTORISER le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre de services partagés du Québec.

7.4 Appropriation de surplus – Remplacement de la boîte du camion Ford F-550

12-03-101

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de la boîte dompeuse du camion Ford F-550, année 2002;

CONSIDÉRANT la recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisaillon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'approbation de 13 711,76 \$ des surplus non affectés afin de procéder au remplacement de la boîte dompeuse du camion Ford F-550, année 2002, auprès de Soudure Brault inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 03-10000-530.

7.5 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure pour abat-poussière

12-03-102

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles, précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie à L'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques nécessaires aux activités de la Ville;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contractée directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms les quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7.6 Certificat de paiement – Avis de changement – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette – Constructions Dougère inc.

12-03-103

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-167 octroyant le mandat d'agrandissement du réservoir Henriette phase II à l'entreprise Constructions Dougère inc.;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires autorisés par les directives de changements AC-16 à AC-18;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 41 884,25 \$ à Constructions Dougère inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

12-03-104 **7.7 Certificat de paiement – Acceptation définitive –
 Infrastructures secteur Centre**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-04-131 octroyant le mandat de construction des infrastructures pour le secteur Centre à la firme Les Constructions Bricon Itée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 297 437,97 \$ à l'entreprise Les Constructions Bricon Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement 419-E.

12-03-105 **7.8 Certificat de paiement – Avis de changement –
 Agrandissement des étangs aérés – Lot 1**

CONSIDÉRANT la résolution no 11-01-07 octroyant le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II (mécanique de procédé) à Filtrum inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 60 135,66 \$ à l'entreprise Filtrum inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement 429-E.

12-03-106 **7.9 Mandat de services professionnels en ingénierie –
 Installation d'une nouvelle conduite d'adduction de
 525 mm et puits de pompage**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par invitation afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et puits de pompage;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note selon la grille d'évaluation et de pondération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux pour la nouvelle conduite d'adduction de 525 mm et d'un puits de pompage à la firme BPR Infrastructures inc. au montant de 49 784,18 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

7.10 Mandat – Aménagement des parcs du Ruisseau et des Peupliers (APP-12-014-PA)

12-03-107

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'aménagement des parcs du Ruisseau et des Peupliers;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour les travaux d'aménagement des parcs du Ruisseau et des Peupliers à l'entreprise 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano) au montant de 213 467,18 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation du fonds « Parcs et terrains de jeux ».

7.11 Achat de mobilier urbain – Parcs et espaces verts

12-03-108

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler et d'uniformiser le mobilier urbain en mauvaise état;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de dix (10) tables pour les parcs auprès de Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. au montant de 22 890,72 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 59-13100-586.

8. URBANISME

12-03-109

8.1 Dérogation mineure 11-DM-13 – 1834, rue Bachand

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser une largeur de terrain à 27,43 mètres alors que la norme en vigueur exige une largeur de 30,48 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété située au 1834, rue Bachand.

12-03-110

8.2 Dérogation mineure 12-DM-01 – Lots nos 4 968 081 à 4 968 083 et 4 968 088 à 4 968 090, rue Gertrude

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal situé à 7,5 mètres de la ligne avant de propriété alors que la norme est fixée à 11 mètres et à 7,74 mètres de la ligne arrière de propriété alors que la norme est fixée à 8 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal situé à 7,5 mètres de la ligne avant de propriété et à 7,74 mètres de la ligne arrière de propriété pour les lots nos 4 968 081 à 4 968 083 et 4 968 088 à 4 968 090.

12-03-111

8.3 Dérogation mineure 12-DM-02 – Lots nos 4 968 084 à 4 968 087, 4 968 091 et 4 968 092, rue Gertrude

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal situé à 7,5 mètres de la ligne avant de propriété alors que la norme est fixée à 11 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal situé à 7,5 mètres de la ligne pour les lots 4 968 084 à 4 968 087, 4 968 091 et 4 968 092.

8.4 Approbation – Projet domiciliaire – Redéveloppement de la propriété située au 1221, Grande Allée

12-03-112

CONSIDÉRANT le plan d'ensemble du projet déposé au service de l'urbanisme pour le redéveloppement de l'ancienne propriété sise au 1221, Grande Allée proposant onze (11) lots constructibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'ensemble et de lotissement du projet domiciliaire daté du 17 février 2012 de la firme Pierre de Beaumont, dossier D14015, minutes 24042.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Association locale des personnes handicapées de Chambly et de la région – ALPHA

12-03-113

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme à but non lucratif ALPHA, une aide financière d'un montant de 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'aide financière – Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly

12-03-114

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 400 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – Marylène Roy – Québec sans frontières

12-03-115

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de madame Marylène Roy dans le cadre du stage Québec sans frontières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Marylène Roy une aide financière d'un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande de commandite – Album des finissants – École secondaire du Mont-Bruno

12-03-116

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'album des finissant de l'École secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno une commandite 150 \$ pour l'album des finissants;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Soirée reconnaissance aux producteurs agricoles – UPA de Saint-Jean-Valleyfield

12-03-117

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'achat de trois (3) billets au montant de 55 \$ chacun, pour la soirée reconnaissance aux producteurs agricoles du 31 mars prochain.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Déclaration de la semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) de 24 mars au 1^{er} avril 2012

12-03-118

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) mettent en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation;

CONSIDÉRANT que dans un monde en perpétuel changement, il est important d'acquérir des connaissances et des compétences tout au long de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'une table de coordination régionale en Montérégie existe pour mettre en place des activités régionales et susciter l'intérêt auprès des organismes de l'éducation formelle et informelle, du milieu communautaire, des entreprises ou tout autre organisme à s'impliquer dans la SQAF;

CONSIDÉRANT que plusieurs activités régionales et locales sont offertes gratuitement dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a 1001 façons d'apprendre tout au long de la vie dans toutes les sphères de la vie adulte. Que ce soit en formation initiale, des cours de perfectionnement, de l'apprentissage en ligne, dans les sports, les arts et la culture, l'agroalimentaire, le communautaire et bien plus;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'avis du conseil de participer activement à cette semaine, afin de valoriser les citoyens et les citoyennes de la municipalité à apprendre tout au long de la vie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE déclarer la semaine du 24 mars au 1^{er} avril 2012, la semaine québécoise des adultes en formation;

QUE le conseil municipal invite tous les citoyens de la municipalité à participer activement aux activités organisées et au tirage « En Montérégie, apprendre ça vaut le coup! » disponible en se rendant sur le site www.adulteenformation.com région Montérégie.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 198-11

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-03-119

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 198-11 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan », déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 198-11 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.2 Adoption – Règlement no 198-12

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-03-120

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 198-12 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan », déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 198-12 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.3 Adoption – Second projet de règlement no 241-7

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des profondeurs minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchar, Liliane Ouest et Est et Éthel Est

12-03-121

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet de règlement no 241-7 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des profondeurs minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchar, Liliane Ouest et Est et Éthel Est, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 241-7 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des profondeurs minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchar, Liliane Ouest et Est et Éthel Est.

13.4 Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement no 243-85

13.5 Adoption – Règlement no 243-88

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les secteurs non-construits de l'île Goyer et de la partie nord-est de l'île aux Lièvres (l'île au Foin) ainsi qu'une partie du secteur sud de la carrière, située à l'est des rues Lareau et Bouthillier

12-03-122

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-88 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les secteurs non-construits de l'île Goyer et de la partie nord-est de l'île aux Lièvres (l'île au Foin) ainsi qu'une partie du secteur sud de la carrière, située à l'est des rues Lareau et Bouthillier, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-88, modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les secteurs non-construits de l'île Goyer et de la partie nord-est de l'île aux Lièvres (l'île au Foin) ainsi qu'une partie du secteur sud de la carrière, située à l'est des rues Lareau et Bouthillier.

13.6 Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement no 439-E

13.7 Adoption – Projet de règlement no 442-U
Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

12-03-123

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet règlement no 442-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 442-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

13.8 Avis de motion – Règlement 439-1-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 196 \$

12-03-124

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 439-1-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 196 \$.

13.9 Avis de motion – Règlement no 440-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher et une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 285 000 \$

12-03-125

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 440-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher et une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 285 000 \$.

13.10 Avis de motion – Règlement no 441-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 675 000 \$

12-03-126

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 441-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 675 000 \$.

13.11 Avis de motion – Règlement no 443-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Jean-Vincent et d'une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 2 992 000 \$

12-03-127

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 443-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Jean-Vincent et d'une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 2 992 000 \$.

13.12 Avis de motion – Règlement no 244-1

Règlement modifiant le règlement 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

12-03-128

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 244-1 modifiant le règlement 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Autorisation de représentation – Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances

12-03-129

CONSIDÉRANT la convocation dans le cadre de l'audition de la cause portant le no 505-32-028281-112, Pascal Pastor et al contre Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Christine Ménard, Chef de service urbanisme permis et inspection, à représenter la Ville de Carignan devant la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances dans l'audition de la cause portant le numéro 505-32-028281-112.

12-03-130

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 8 h 55.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse